

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité**MAIRIE**

DE

SANDRANS

01400

Tél.04 74 24 52 20

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 18 Février 2025 19H30**PROCES-VERBAL**

Présents : Patrick ALVAREZ, Audrey CHEVALIER, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Marc MAZET, Marjorie MERLINC, Bernard TAPONAT, Emmanuel TRINDADE

Absents excusés : Julien MABILE (pv B. TAPONAT), Clémence PRADA (pv M. MAZET),

Absent non excusé : Florence DUPONT, Damien FERRIER, Mauricette GUERINOT

Monsieur Marc MAZET est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du Procès-Verbal du Mardi 17 Décembre 2024 :

Le procès-verbal est approuvé.

B/ Délibérations**1- 2025.02.18 D001 Subvention pour Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SANDRANS tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de SANDRANS contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 592 €
- à la Protection civile – Tour Essor - 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN

Les conseillers municipaux décident après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 2 abstentions (M. Mazet et C. Prada) :

- D'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

2- 2025.02.18 D002 Subvention à l'école de Relevant pour la sortie scolaire 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention pour 2025 de l'Ecole de Relevant pour une aide financière concernant le voyage scolaire 2025.

Après débat, les Conseillers Municipaux décident avec 3 abstentions (ayant leurs enfants à la sortie scolaire, A. Chevalier, M. Mazet et M. Trindade s'abstiennent. A noter que M. Merline prend part au vote, car son fils ne participe pas au voyage scolaire) d'accorder une subvention de 50 € par enfant, à l'Ecole de Relevant afin d'aider au financement du voyage scolaire 2025 les enfants de Sandrans scolarisé à Relevant, soit une subvention totale de 1 200 €

3- 2025.02.18 D003 Subvention au RASED

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention pour 2025 du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) dont dépend l'école de Sandrans. Il demande l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 € par classe (2 classes sur la commune), soit 60 €.

Les conseillers municipaux décident après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 2 abstentions (M. Mazet et C. Prada) :

- L'attribution d'une subvention de 60 € au RASED pour l'année scolaire 2024-2025.

4- 2025.02.18 D004 Tarifs de pêche

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14-05-2024 D023 fixant les tarifs de vente des cartes de pêche en 2024.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la vente des cartes de pêche à compter du 1^{er} avril 2025. Les conditions restent inchangées. La vente des cartes de pêche sera gérée au camping, par Monsieur VICTOR.

Considérant l'entretien entre Monsieur le Maire, Monsieur ALVAREZ, 2^{ème} adjoint, et Monsieur VICTOR Geoffroy, Gérant du camping,

Monsieur VICTOR propose d'augmenter les tarifs pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions (P. Alvarez et A. Chevalier) de ne pas modifier ni les conditions ni les tarifs des ventes de cartes de pêche au 1^{er} avril 2025. Pour rappel :

- D'autoriser la pêche à l'Etang Cocagne selon les tarifs ci-dessous,
- La vente des cartes de pêche sera gérée au camping, par Monsieur VICTOR Geoffroy,
- Une partie de la vente sera reversée par la commune à Monsieur VICTOR, selon les conditions ci-dessous,
- D'autoriser la pêche pendant l'ouverture du camping, soit de Avril à Octobre chaque année,

	SANDRANAIS et CAMPEURS		EXTERIEURS	
	A la journée	Saison	A la journée	Saison
Adultes (Part Commune-Camping)	5 € (3€-2€)	30 € (20€-10 €)	7 € (4€-3€)	45 € (30€-15€)
Jeunes (8-18 ans) (Part Commune-Camping)	3,5 € (2€-1,5€)	10 € (6€-4€)	3,5 € (2€-1,5€)	20 € (12€-8€)

- D'autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur VICTOR

5- 2025.02.18 D005 Convention Territoriale Globale (CTG)

Considérant La Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf et la MSA, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Les Ctg constituent également le vecteur pour décliner à l'échelon infra-départemental les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

La première signature de la CTG de la Dombes pour la période 2020-2024 a permis un accompagnement de nos partenaires institutionnels et le développement de projets en faveur des services aux habitants. Par la signature de cette convention de partenariat, nos partenaires institutionnels ont reconnu les compétences de la Communauté de Communes de la Dombes en matière de politique sociale, ainsi ils ont pu apporter un soutien en matière de développement de projet.

Vu le diagnostic social réalisé en 2024 permettant de mettre en lumière l'analyse globale du territoire, il convient de porter les enjeux suivants dans la convention cadre CTG 2025-2029 :

Familles :

- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles
- Développer les réponses en matière de soutien à la parentalité quel que soit l'âge des enfants

Petite Enfance :

- Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et veiller à son équilibre
- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles

Enfance :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants et développer l'offre à destination des adolescents
- Agir en prévention sur les conflits intrafamiliaux et les besoins éducatifs des enfants

Jeunesse :

- Optimiser les moyens humains à destination des jeunes
- Améliorer la connaissance des services existants par les jeunes et leur famille
- Développer les infrastructures de transport pour favoriser le recours aux services et la vie sur le territoire
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde

Séniors :

- Mieux repérer et accompagner les seniors isolés et fragiles au moment de l'apparition des premières difficultés
- Accompagner la mobilité à l'intérieur des villages et à l'échelle du territoire
- Favoriser le maintien à domicile en accompagnant les parcours résidentiels et en renforçant les capacités de prise en charge

Accès aux droits :

- Renforcer l'identification et la connaissance des services, approfondir la réflexion sur le « comment informer »
- Renforcer la mobilité et l'accès physique vers les lieux d'accès aux droits
- Inciter les habitants à oser faire le premier pas, favoriser l'intégration dans la vie associative et les lieux d'animation de la vie sociale
- Identifier les vulnérabilités et réduire les facteurs de non-recours aux droits

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permet une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique permettra un soutien financier des

postes de chargées de coopération permettant d'assurer la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :
 - D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
 - De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
 - D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
 - D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.
2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre réglementaire, de bénéficier d'un soutien financier de part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Il est décidé au Conseil Municipal avec 1 voix contre (M. Mazet) et 1 abstention (C. Prada) :

- **D'autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.**

C/ Questions et informations diverses

- Demande d'un food truck, pizza les mercredis
- Absence du personnel de l'école. Difficultés liées à la réglementation pour le remplacement des ATSEM. Pour le remplacement des agents à la cantine/garderie, voir si des parents bénévoles seraient disponibles.
- Logements au presbytère. Problème de fuite d'eau. Travaux à prévoir.

20h15 arrivée de Madame Mauricette GUERINOT

- EPR. Mr LARRIEU, conseiller régional, encourage les communes à signer la pétition.
- Mme GUERIN informe que l'après midi crêpes et jeux de société a été un succès (environ 40 personnes étaient présentes). La décoration de l'abribus est en cours.
- Mme MERLINC rappelle la réunion PLU avec le cabinet 2br le lundi 24 février 2025 à 18h00.
- Prochain conseil fixé le mardi 25 Mars 2025 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30

Secrétaire de Séance
Monsieur Marc MAZET

Monsieur le Maire
Monsieur Bernard TAPONAT